

Procédure de travail en France

Rappel des démarches administratives obligatoires

Démarches sociales :

- Déclaration préalable de détachement, enregistrement de son profil d'utilisateur en France
- Demande de détachement en Belgique pour les ouvriers (formulaires A1)
- Déclarations de détachement pour les dirigeants (attestation Inasti)

Démarches TVA :

Assujettissement obligatoire à la TVA française et application du taux de tva du pays pour tous les travaux exécutés pour des clients non assujettis.

Démarches assurances :

En France, la garantie décennale doit absolument être couverte auprès d'une compagnie d'assurances privée afin de couvrir les réparations de dommages importants pouvant apparaître après la construction de l'ouvrage pendant dix ans.

Désignation d'un représentant responsable

Sur le territoire français chargé d'assurer la liaison avec l'Inspection du Travail et de conserver l'ensemble des documents à la disposition de cette Inspection.

Pour plus de renseignements

Mme Marie-Christine Guissard

Conseillère en Gestion

061.23.07.70